

Communiqué de presse

WarningMeth

Neuchâtel, le 17.01.2017

Face à l’ancrage du marché de la méthamphétamine dans le canton de Neuchâtel, le Ministère public, Addiction Neuchâtel et la Police neuchâteloise, dans une approche pluridisciplinaire, ont mis sur pied l’action WarningMeth, un programme novateur et unique en Suisse visant à répondre au mieux aux problèmes posés par cette toxicomanie particulière. Il s’agit d’offrir aux consommateurs une alternative originale atténuant les principes répressifs classiques au profit d’une intervention psycho-éducative précoce.

Contexte

Le marché de la méthamphétamine s’est développé et a trouvé un ancrage dans tout le Nord-Ouest de la Suisse, de Neuchâtel, en passant par Bienne, Soleure jusqu’à Bâle, mais aussi à Bern, Zurich, Lucerne et St-Gall. Son apparition en Suisse et sa répartition géographique semblent liées à la prostitution thaïlandaise dans les années nonante. La région de Neuchâtel a récemment beaucoup fait parler d’elle à la suite du dévoilement des résultats des analyses des eaux-usées, plaçant Neuchâtel comme ville la plus consommatrice de méthamphétamine en Suisse. Cette substance y est apparue sous sa forme de pilules thaïes dans les années 2000 et plus tardivement sous sa forme de Crystal, hautement addictive, entre 2008 et 2010. Dans l’intervalle et sur un plan statistique, le nombre de consommateurs connus de la police a passé d’une vingtaine en début 2000 à plus de mille aujourd’hui, illustrant ainsi un indice de croissance constant.

De manière générale, bien que le rôle de la méthamphétamine semble relativement mineur en Europe, il apparaît que sa production est en constante augmentation, ce qui fait craindre une disponibilité de plus en plus grande et plus particulièrement sous sa forme de Crystal.

Autre indice montrant que le marché de la méthamphétamine est en expansion, il apparaît que le nombre de mineurs dénoncés par la police neuchâteloise pour consommation est en augmentation, ce qui montre que l’accessibilité et la disponibilité sont de plus en plus facilitées.

De plus, on constate, sur un plan policier, qu’il n’existe pas de réels réseaux de distribution de pilules thaïes ou de Crystal meth dans le canton de Neuchâtel, mais que les con-

sommateurs les plus addictifs, estimés à environ 200, financent leur consommation par la mise en place de petits trafics et s'approvisionnent hors des frontières cantonales, voire nationales ou encore sur le Darknet. Cette particularité rend quasi impossible la répression classique du trafic vu l'absence de filières constituées et identifiables.

Enfin, au niveau de la prise en charge et de la thérapie de l'addiction à la méthamphétamine, on observe que les consommateurs n'ont pas ou très peu recours aux structures ambulatoires d'Addiction Neuchâtel, durant parfois plus de dix à quinze ans de consommation. En corollaire, les institutions spécialisées dans les toxicodépendances accueillent des situations tardives extrêmement lourdes et difficiles.

Forts de ces constats, le Ministère public, Addiction Neuchâtel et la Police neuchâteloise ont réfléchi dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, comment mettre un frein à l'expansion de la toxicomanie à la méthamphétamine et ont développé l'action **WarningMeth**, un programme de prévention novateur et unique en Suisse visant à atténuer les principes répressifs classiques au profit d'une intervention psycho-éducative précoce.

Une approche pluridisciplinaire définie par une nouvelle politique criminelle

L'action **WarningMeth** repose principalement sur la définition d'une Directive du Procureur général, Pierre Aubert, permettant à la police de proposer aux consommateurs de méthamphétamine une alternative à la dénonciation pénale systématique en application de la Loi fédérale sur les stupéfiants, à savoir un engagement à suivre 4 séances d'intervention psycho-éducative précoce auprès des centres ambulatoires d'Addiction Neuchâtel. Une coordination est alors mise en place entre la police et Addiction Neuchâtel et, si le toxicomane a suivi les 4 séances précisées, aucun rapport de dénonciation ne sera transmis au Ministère public et donc aucune condamnation n'aboutira. Dans le cas contraire, la procédure pénale suivra évidemment son cours. La Directive du Procureur général fixe le cadre de l'application de cette procédure et précise qu'en cas d'échec et de récurrence, l'engagement à suivre les 4 séances sera à nouveau proposé au prévenu, en seconde chance. Le programme de 4 séances n'a pas l'ambition de soigner une dépendance, mais davantage de lancer un processus de réflexion chez le consommateur, nécessaire pour que lui-même entreprenne les démarches médicales ou sociales propres à réduire ses risques de consommation.

Cette nouvelle politique criminelle, fondée sur la faculté que laisse la Loi fédérale sur les stupéfiants de privilégier les mesures de protection aux mesures de répression, se concentre pour l'instant sur la consommation de méthamphétamine et fera l'objet d'une évaluation dans un délai d'une année. Elle a d'ailleurs rencontré l'adhésion des Juges des mineurs et permettra, à n'en pas douter, de réduire la période de latence avant une première prise en charge des toxicodépendants à la méthamphétamine et vraisemblablement de favoriser leur sortie de cette addiction.

Pour de plus amples renseignements :

- Pierre Aubert - Procureur général – 032 889 61 70
- Daniel Bugnon, Jean-Marie Coste, Valérie Wenger Pheulpin - Addiction Neuchâtel – 032 886 86 10
- Olivier Guéniat - chef de la police judiciaire – 032 889 95 04